

## INSTRUCTION DU SAINT-SIEGE

### Sur l'action catholique en Italie

---

PAR une lettre qui porte la date du 27 janvier 1902, S. Em. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, envoie à tous les Ordinaires d'Italie deux documents importants — les documents qui étaient attendus. Ils sont rédigés en italien.

Le premier document est une brochure de 105 pages in-8, imprimée par la typographie vaticane. Cette brochure contient dans leur nouvelle rédaction, 1<sup>e</sup> les statuts de l'œuvre des congrès et comités catholiques ; 2<sup>e</sup> les règlements a) du comité général permanent, b) des groupes et sections permanentes, c) des comités régionaux, d) des comités diocésains, e) des comités paroissiaux, f) des sections de jeunes de l'œuvre des congrès.

Suivent, en appendice, des avertissements généraux, le programme et règles générales de l'action populaire ou démocratique chrétienne pour le second groupe de l'Œuvre des congrès et comités catholiques en Italie, les prières à réciter au commencement et à la fin des réunions, les indulgences accordées aux membres de l'Œuvre par Pie IX en 1876.

Le second document est une brochure in-4 de 17 pages ; il porte la signature du cardinal Rampolla. Il a pour titre, « Instruction de la Sacrée Congrégation des affaires extraordinaires sur l'action populaire chrétienne ou